



## MÉCANISME

24 avril 2012



## Cérémonie de prestation de serment des juges

Le président du Mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le Mécanisme), le Juge Theodor Meron, a présidé la cérémonie officielle de prestation de serment des Juges du TPIY élus pour siéger au sein du Mécanisme.

Après la prestation de serment du Président, les Juges Carmel Agius, Jean-Claude Antonetti, Christoph Flügge, Burton Hall, Liu Daqun, Bakone Moloto, Prisca Matimba Nyambe, Alphons Orié, et Patrick Robinson en ont fait de même devant le Greffier du Mécanisme, M. John Hocking.

Pendant son allocution, le Président Meron a relevé l'importance sans précédent de la mission des Juges : « Jamais encore, une institution comme le Mécanisme n'avait vu le jour. Jamais dans le système des Nations Unies – ou, en fait, dans tout autre organisme – une entreprise aussi audacieuse n'avait été tentée ». Le Président a invité les juges du Mécanisme à ne pas

oublier, au moment du serment, que « le succès de cette institution unique dépend de nous, de nos juges, de notre Greffier, du Procureur, et d'une petite équipe de personnel. » Il a aussi précisé que « le succès de nos travaux dépendra également du soutien que nous apporteront le Secrétariat des Nations Unies, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ».

« Chacun de nous, à sa façon et selon son rôle, sera chargé d'assurer une transition sans heurts entre les fonctions et les obligations de deux tribunaux pénaux hors du commun et complexes – le TPIY et le TPIR – et une institution unique et rigoureuse », a ajouté le Président.

Le 27 avril, quatre juges du Mécanisme ont prêté serment à distance devant le Greffier John Hocking. Il s'agit des Juges Aydin Sefa Akay (Turquie), Jose Ricardo de Prada Solaesa (Espagne), Ben Emmerson (Royaume-Uni), et Aminatta Lois Runeni N'gum (Gambie).

D'autres juges prêteront serment à Arusha la semaine prochaine. La cérémonie sera organisée au cours de la mission du Président Meron et du Greffier John Hocking en Tanzanie.

## PRESIDENT MERON

16 avril 2012



### Le Président du Tribunal en visite à Londres

Le Président Theodor Meron s'est rendu à Londres, le 16 avril, pour rencontrer de hauts responsables et un ministre d'État au Foreign Office.

Le Président a informé ses interlocuteurs des avancées du Tribunal et de la transition vers le Mécanisme. Il a remercié

le Gouvernement britannique du soutien constant qu'il a apporté au TPIY, et a sollicité le maintien de cet appui.

## LE SITE INTERNET DU TPIY

16 avril 2012



### De très nombreux internautes utilisent le service de diffusion vidéo en continu des procès du TPIY

Au nombre des avantages que présente le système novateur de diffusion vidéo en continu mis en place sur le site Internet du TPIY fin février 2012 - transmission plus rapide de l'image, amélioration de la qualité audio et vidéo, fiabilité accrue - figure la possibilité d'accéder à des informations plus précises sur l'utilisation du site par les internautes. Il apparaît qu'au mois de mars la diffusion des procès a constitué le service en ligne le plus populaire.

Les statistiques soulignent à quel point ces diffusions sont importantes pour rapprocher La Haye des communautés de l'ex-Yougoslavie. La plupart des visiteurs qui suivent la diffusion des audiences sur Internet viennent en effet de cette région. En mars, la diffusion des procès a été majoritairement suivie par des internautes de Serbie et les utilisateurs de l'ex-Yougoslavie constituaient 40% de l'ensemble des visiteurs du site Internet. C'est la diffusion de la plaidoirie de Vojislav Šešelj qui a été suivie par le plus grand nombre d'internautes



PROGRAMME DE SENSIBILISATION

24 avril 2012



## Première à Belgrade du documentaire du Programme de sensibilisation sur les violences sexuelles

Le documentaire long-métrage produit par le Programme de sensibilisation du TPIY et intitulé *Sexual Violence and the Triumph of Justice* a été diffusé pour la première fois hier au Centre de décontamination culturelle de Belgrade. Quelque 60 personnes ont assisté à l'évènement, notamment des représentants des autorités serbes, d'ambassades, d'ONG et des médias.

Le documentaire montre le rôle précurseur joué par le Tribunal dans la poursuite et le jugement du crime de violences sexuelles. Il comprend des entretiens avec des hauts responsables du Tribunal, anciennement ou actuellement en fonction, ainsi que des récits de témoins et de survivants de violences sexuelles qui ont courageusement déposé devant le Tribunal.

Présente lors de cette rencontre, Marijana Toma, historienne et représentante de l'ONG Humanitarian Law Centre, a déclaré : « Dans les conflits armés en ex-Yougoslavie, le viol et les violences sexuelles étaient largement utilisés comme armes de guerre. Ces crimes anéantissaient la dignité des victimes, confrontées alors à des souffrances permanentes. Il est donc très important que le Tribunal se soit saisi de ces crimes et qu'ils fassent l'objet d'une telle attention. N'oublions jamais le courage dont les victimes, hommes et femmes, ont fait preuve en témoignant devant le TPIY. Ils ont ainsi permis

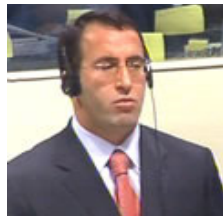
que les auteurs de ces crimes soient confrontés à la terrible réalité de leurs actes. »

La diffusion du documentaire a été suivie d'une table ronde, à laquelle ont participé Nerma Jelačić, chef du Programme de sensibilisation ; Nataša Kandić, directrice de l'Humanitarian Law Centre ; le Juge Snežana Nikolić Garotić de la section chargée des crimes de guerre auprès de la Haute Cour de Belgrade ; Miloš Urošević et Marija Perković, militants au sein de l'ONG Women in Black. Les participants ont abordé des questions relatives aux poursuites engagées par les instances judiciaires serbes pour violence sexuelle dans des affaires de crimes de guerre et les jugements qu'elles ont rendus. Ils ont notamment discuté des difficultés rencontrées pour rendre justice et pour faire obtenir réparation aux survivants de violences sexuelles pendant le conflit. Les intervenants ont également abordé la question des droits des victimes et de l'obligation, pour les États, de veiller à ce que les auteurs de ces crimes soient punis.

Disponible en anglais et en bosniaque/croate/serbe (B/C/S), ce documentaire sera distribué à des organisations de victimes, à des écoles locales et à des ONG partenaires de la région. Sa diffusion est également prévue en 2012 sur les principales chaînes de télévision de la région.

EN SALLE D'AUDIENCE

17 avril 2012



## Affaires Haradinaj et consorts, Radovan Karadžić et Ratko Mladić ; troisième affaire d'outrage au Tribunal de Vojislav Šešelj

Le 17 avril, au cours d'une nouvelle comparution dans le cadre des poursuites engagées contre Vojislav Šešelj pour outrage au Tribunal, l'accusé a plaidé non coupable des chefs d'accusation retenus contre lui dans l'ordonnance tenant lieu d'acte d'accusation.

Le 20 avril, le Procureur a conclu la présentation des moyens à charge dans le cadre du nouveau procès intenté dans l'affaire Haradinaj et consorts. Les accusés doivent informer la Chambre avant le vendredi 27 avril, de leur intention de déposer ou non une requête aux fins d'acquiescement, prévue par l'article 98 bis. Ils devront également dire à la Chambre s'ils souhaitent présenter des moyens à décharge. Une conférence de mise en état est prévue le mercredi 2 mai, pour fixer d'autres questions relatives au calendrier.

Le 24 avril, au cours d'une conférence préalable dans le cadre du procès de Ratko Mladić, la Chambre a annoncé que les

déclarations liminaires du Procureur auraient lieu les 16 et 17 mai et que ce dernier disposerait de six heures à cet effet .

Le 26 avril, dans le cadre du procès de Radovan Karadžić, la Chambre de première instance a rendu une ordonnance portant calendrier concernant la clôture de la présentation des moyens à charge, la requête aux fins d'acquiescement prévue à l'article 98 bis et le début de la présentation des moyens à décharge. Le Procureur appellera son dernier témoin au cours de la semaine du 4 mai 2012. Radovan Karadžić présentera une requête aux fins d'acquiescement au titre de l'article 98 bis une semaine après la clôture de la présentation des moyens à charge . La conférence préalable à la présentation des moyens à décharge de la défense aura lieu le 15 octobre, et la présentation commencera le jour suivant, le 16 octobre 2012.

## FAITS ET CHIFFRES

<b>161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION</b> Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (une requête aux fins de dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de <b>161</b> personnes, et a clos les procédures concernant <b>126</b> d'entre elles : <b>13</b> ont été acquittées, <b>64</b> condamnées ( <b>une</b> personne est en attente de transfert, <b>24</b> ont été transférées, <b>36</b> ont purgé leur peine et <b>trois</b> sont décédées alors qu'elles purgeaient leur peine). Les affaires concernant <b>13</b> personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie.	<b>126</b>	Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.
	<b>36</b>	Procédures ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).
	<b>35</b>	Les procédures sont en cours pour 35 accusés: 17 sont en appel, 16 sont en procès en première instance et deux sont en phase préliminaire d'un nouveau procès.
	<b>34</b>	33 autres personnes ont été jugées ou sont en cours de jugement pour outrage au Tribunal.